

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Joceline Brideau	Numéro de permis 1023019	Date d'inspection Le 08 juin 2022	
Nom de l'établissement Garderie Les Frimousses		Numéro de téléphone (506) 395-9568	
Adresse 634 rue De L'Église Tracadie-Sheila NB E1X 1B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- La programmation est panifiée et documentée.
- Lors de ma surveillance, j'ai eu une discussion avec l'exploitante sur l'importance d'avoir des activités planifiées et documentées.
- Le matériel intérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents, de plus est gardé propre et en bon état.
- Les jouets sont variés et en quantité suffisante pour tous les enfants présents.

Pendant ma surveillance, les enfants étaient en jeu libre, un bébé est parti en sieste, les plus grands jouent avec la pâte à modeler.

original signé par
Sylvie Richardson

Le 08 juin 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Joceline Brideau

Le 08 juin 2022

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date